
FONDATION COMMUNALE

Versoix — Samuel May

Rapport d'activité 2025



La fondation	3
Le fonctionnement de la fondation	4
Projets et réalisations	6
Tour d'horizon 2025	11
États financiers	13

La fondation

La Fondation Communale de Versoix – Samuel May, établissement de droit public, a été fondée en 1966. En réponse aux besoins identifiés par la Commune, elle a pour mission de mettre à disposition de la population locale des logements et des locaux adaptés. Dans le cadre de ses activités, la Fondation assure l'entretien et la rénovation de son parc immobilier et procède, lorsque les opportunités se présentent, à l'acquisition de terrains ou d'immeubles existants.

Le parc immobilier comprend 20 immeubles répartis sur l'ensemble du territoire communal, totalisant 238 appartements, 73 locaux commerciaux et 64 dépôts. La Fondation détient par ailleurs un terrain non valorisé aux Buissonnets ainsi qu'un bien situé à l'avenue Adrien-Lachenal, intégré à un futur Plan Localisé de Quartier (PLQ). Elle poursuit son engagement en faveur d'une gestion rigoureuse et durable de son patrimoine, tout en maintenant une collaboration étroite avec la Commune de Versoix.

But de la fondation

Selon l'article 2 des statuts entré en vigueur le 16 juillet 1966, le but de la Fondation Communale de Versoix – Samuel May est le suivant :

« La fondation a pour but de mettre en priorité à disposition de la population de Versoix des logements confortables à des prix correspondant à ses besoins, ainsi que des locaux professionnels, commerciaux, artisanaux ou d'intérêt général. »

Organisation de la fondation

Le Conseil de fondation pour la législature 2020 – 2025 est composé de 9 membres :

Président

- Monsieur Daniel RICCI

Vice-président

- Monsieur Marcel CROUBALIAN

Secrétaire

- Monsieur Antoine DROIN

Membres

- Madame Jolanka TCHAMKERTEN
Conseillère Administrative déléguée
- Monsieur David CUINIER
- Monsieur Huseyin ENHAS
- Monsieur Loïc FUHRER
- Madame Lisa MERZ
- Monsieur Alberto SUSINI

Le Bureau est composé du Président, du Vice-président et du Secrétaire.



Les bureaux de la fondation

Le fonctionnement de la fondation

Le Conseil de fondation

Le Conseil de fondation, composé de neuf membres, s'est réuni à huit reprises au cours de l'année. En tant qu'organe décisionnel, il a contribué au suivi des travaux en cours, à la planification des projets futurs et à l'élaboration des orientations stratégiques de la Fondation.

Au cours de ces séances, le Conseil a notamment approuvé les comptes annuels de l'exercice 2024, attestant de la transparence et de la bonne gestion financière de l'institution. Afin d'assurer la continuité des ressources nécessaires aux activités et au développement des projets, il a également préparé une proposition de budget pour l'année 2026 à l'attention du Conseil de fondation de la prochaine législature.

Par ses décisions, le Conseil a poursuivi son engagement à valoriser, entretenir et améliorer le parc immobilier de la Fondation dans le respect des besoins de la population locale.

Le Bureau de la fondation

Le Bureau, composé du Président Daniel Ricci, du Vice-Président Marcel Croubalian et du Secrétaire Antoine Droin, s'est réuni une fois par semaine, voire davantage quand les besoins opérationnels l'exigeaient. Durant l'année 2025, il a assuré le suivi des activités de la Fondation, l'encadrement des collaboratrices ainsi que la conduite des projets en cours. Par ailleurs, les membres du Bureau ont assumé les responsabilités opérationnelles liées à leurs fonctions respectives.

En 2025, suite à une communication citoyenne anonyme portant sur le fonctionnement et l'organisation de la Fondation, celle-ci a fait l'objet d'un examen de la Cour des comptes. À l'issue de son analyse, la Cour a énoncé des orientations visant à renforcer la formalisation de certains processus organisationnels, mais n'a pas identifié d'élément nécessitant la poursuite d'investigations spécifiques (voir aussi page 13).

Dans le cadre de ses activités en 2025, le Bureau a poursuivi ses relations opérationnelles avec la régie immobilière chargée de la gestion du patrimoine de la Fondation. Il a notamment organisé des rencontres régulières destinées à garantir une coordination efficace de l'exploitation du parc immobilier. Le Bureau a également entretenu des échanges avec les différents partenaires institutionnels et techniques impliqués dans les activités de la Fondation.

Ces travaux ont contribué à maintenir une gestion rigoureuse et proactive du patrimoine immobilier. Par des processus décisionnels structurés, ils ont aussi facilité la conduite des projets en cours. Durant l'exercice 2025, le Bureau a ainsi participé à la bonne gestion et à la pérennité des missions de la Fondation au service de la population de Versoix.

Les collaboratrices de la fondation

L'organisation opérationnelle de la Fondation Communale de Versoix – Samuel May est demeurée stable durant l'exercice 2025.

L'équipe en place est composée de trois collaboratrices, représentant un total de 2,4 équivalents plein temps (EPT). Elle réunit des compétences complémentaires dans les domaines financier, administratif et technique, ainsi que dans la conduite de projets immobiliers.

Cette organisation permet d'assurer la gestion administrative et financière de la Fondation, le suivi technique du parc immobilier ainsi que le pilotage des projets de rénovation, de construction et de transition énergétique.

Elle garantit également la coordination avec les régies, les mandataires externes et les organes de la Fondation.

L'engagement et le professionnalisme des collaboratrices ont contribué au bon fonctionnement des activités de la Fondation et à la continuité de ses missions.

Le Bureau de la fondation, ainsi que les autres membres du Conseil, les remercient chaleureusement pour le travail accompli avec détermination et professionnalisme.



Levant 7-9-10-10a

Projets et réalisations

Critères d'attribution des logements de la fondation

La gestion locative des logements de la Fondation Communale de Versoix – Samuel May est assurée par la régie mandatée à cet effet. Celle-ci tient à jour une liste d'attente des personnes intéressées à la location d'un logement – les candidatures étant déposées au moyen d'un formulaire accompagné d'une lettre de motivation.

L'attribution d'un logement fait l'objet d'une analyse préalable par la régie, puis d'une validation par la Fondation. Elle se fait sur la base de critères garantissant le traitement équitable des demandes. L'évaluation des dossiers prend notamment en considération le lien du demandeur avec la Commune de Versoix, sa solvabilité ainsi que la composition du ménage. À titre indicatif, le principe d'attribution vise généralement à limiter la taille du logement à une pièce de plus que le nombre total d'occupants du ménage, cuisine comprise.

Les candidatures sont classées selon l'ancienneté d'inscription sur la liste d'attente. Dans des situations particulières, notamment lorsqu'aucun candidat ne répond aux critères ou ne manifeste d'intérêt pour un bien proposé, des dérogations peuvent être examinées avec l'accord des organes compétents de la Fondation.

Une inscription sur la liste d'attente ne garantit pas l'attribution d'un logement. Afin de maintenir la liste à jour, un renouvellement annuel de l'inscription est requis. Des règles spécifiques peuvent également s'appliquer à l'attribution de surfaces commerciales ou de places de stationnement.

Les informations détaillées relatives aux conditions d'attribution, au formulaire d'inscription ainsi qu'aux modalités de contact de la régie sont disponibles sur le site internet de la Fondation, rubrique [Locations et inscriptions](#).

La Fondation s'astreint à une démarche de transparence visant un processus d'attribution clair, équitable et accessible aux personnes intéressées.

Parc immobilier et suivi de l'entretien et des rénovations

Entretien, rénovation et valorisation du patrimoine bâti

La gestion du parc immobilier de la Fondation Communale de Versoix – Samuel May s'inscrit dans une stratégie d'entretien régulier et de valorisation durable de ses actifs. Ce suivi permet d'assurer la préservation du patrimoine bâti, d'améliorer la qualité des logements et d'anticiper les besoins futurs d'intervention.

En 2025, la Fondation a poursuivi un programme soutenu de travaux d'entretien, de rénovation et d'amélioration technique de ses immeubles – l'investissement global avoisinant 640'000 CHF.

Au cours de l'exercice, 5 appartements ont fait l'objet de rénovations complètes, représentant un investissement d'environ 390'000 CHF. Par ailleurs, 4 logements ont bénéficié de travaux de rafraîchissement, pour un montant d'environ 47'000 CHF. Les interventions réalisées

ont notamment porté sur la modernisation des installations techniques, l'amélioration des performances énergétiques ainsi que la remise à niveau des espaces intérieurs entre deux cycles d'occupation.

En complément, des travaux d'entretien technique, d'assainissement et d'intervention sur les infrastructures ont été réalisés pour un montant d'environ 203'000 CHF, couvrant notamment des opérations liées aux systèmes de chauffage, à l'étanchéité, à la ventilation ainsi qu'à la sécurité des installations.

L'ensemble des interventions effectuées en 2025 témoigne de la volonté de la Fondation de maintenir un équilibre entre la conservation du bâti, l'adaptation technique des immeubles et la qualité de vie des locataires de Versoix.

Investissements annuels et appartements rénovés

Année	Montant des rénovations en CHF	Appartements rénovés
2023	575 000.–	15
2024	550 000.–	16
2025	436 000.–	9

Gestion durable du parc immobilier et engagement énergétique

Dans une perspective de gestion patrimoniale responsable et d'anticipation des évolutions réglementaires et environnementales, la Fondation Communale de Versoix – Samuel May poursuit le développement d'une approche globale de son parc immobilier à Versoix. Les travaux menés ces dernières années ont permis de consolider la connaissance technique du patrimoine bâti et de définir les bases d'une stratégie de rénovation et d'optimisation énergétique adaptée aux caractéristiques du parc.

L'année 2025 constitue une étape importante avec la formalisation d'un partenariat entre la Fondation et l'Office cantonal de l'énergie de Genève. Le partenariat assure à la Fondation un accompagnement pour la mise en œuvre d'une stratégie énergétique à moyen et long terme. Cette démarche vise à concilier préservation du patrimoine, amélioration progressive des performances énergétiques et maintien de la qualité d'usage des logements,

en cohérence avec les orientations publiques en matière de transition énergétique.

Dans ce cadre, en collaboration avec les partenaires spécialisés, dont les Services Industriels de Genève, la Fondation a poursuivi le suivi des performances énergétiques de certaines installations techniques de son parc immobilier. Des actions d'optimisation ont été engagées sur plusieurs sites, permettant une meilleure maîtrise des consommations, avec par exemple des économies de chauffage sur certains bâtiments.

La Fondation continue ainsi à développer une gestion durable de son patrimoine immobilier à Versoix. Les actions menées renforcent le contrôle des installations, le suivi des certifications techniques et la préparation des investissements futurs liés à la transition énergétique.

Acquisition de l'immeuble « Les Terrasses », sise chemin Courvoisier

En 2025, la Fondation a finalisé l'acquisition de l'immeuble « Les Terrasses », situé au chemin Courvoisier à Versoix. Cette opération fait suite à un processus de plusieurs années, engagé en collaboration avec la Coopérative des Terrasses, les autorités communales et les instances cantonales compétentes.

Au cours de l'année, les dernières démarches administratives et financières ont été menées afin de permettre la concrétisation du projet, dont la mise en liquidation de la coopérative et la préparation de l'acte de vente. L'ensemble des parties impliquées a œuvré de manière coordonnée pour permettre l'aboutissement de cette transaction dans de bonnes conditions.





Cet ensemble immobilier, construit entre 1998 et 1999, comprend 40 logements subventionnés répartis dans deux bâtiments de type R+4.

Il se compose notamment de 24 appartements de 5 pièces, 8 de 4 pièces, 8 de 3 pièces, ainsi que de 17 boxes fermés, 21 places de parc intérieures et 5 places visiteurs.

La signature de l'acte de vente en septembre 2025 marque l'aboutissement du projet et le transfert de propriété de cet ensemble de logements à la Fondation. L'acquisition permet d'assurer la pérennité de ces logements d'utilité publique et leur gestion à long terme.

Par cette reprise, la Fondation renforce son engagement en faveur d'une offre de logements abordables et durables à Versoix, en cohérence avec sa mission au service de la population.

Les Buissonnets et l'association LEAST : un programme artistique et culturel pour repenser l'habitat

En 2025, la Fondation a poursuivi sa collaboration avec l'association LEAST – Laboratoire Écologie et Art pour une Société en Transition. Le projet concerné est mené sur la parcelle des Buissonnets à Versoix. Intitulé Devenirs Buissons, il explore de manière artistique et participative les liens entre habitat, territoire et vivre-ensemble.

Située entre des villas et des logements collectifs, la parcelle constitue une friche urbaine offrant un terrain propice à l'expérimentation et à la réflexion sur les usages futurs du lieu. Le projet vise à activer cet espace de manière temporaire à travers des interventions artistiques, des ateliers de cocréation et des rencontres avec les habitants et les acteurs locaux.

Au cours de l'année, plusieurs temps de recherche et de résidence ont permis aux artistes, architectes et partenaires impliqués d'explorer le site, d'en comprendre les dynamiques et de tisser des premiers liens avec le voisinage. Ces rencontres ont donné lieu à différentes actions sur le terrain, telles que l'installation d'éléments temporaires, des moments d'échanges avec les habitants ou encore l'organisation d'un repas partagé, favorisant l'émergence d'un dialogue autour de l'avenir du lieu.

Cette première phase a suscité un intérêt marqué de la part des riverains et des acteurs locaux, confirmant le potentiel du site comme espace de rencontre et d'expérimentation collective. Au vu des résultats encourageants obtenus en 2025, le Conseil de fondation a décidé de poursuivre son soutien au projet pour l'année 2026. Avec le développement de nouvelles activités et l'accueil de résidences d'artistes, cela permettra d'approfondir la réflexion et de partager plus largement la démarche avec le public.

En soutenant cette initiative, la Fondation souhaite encourager une réflexion ouverte et inclusive sur les manières d'habiter et sur la place du lien social dans les projets urbains futurs à Versoix.

Réalisation du nouvel immeuble à l'avenue de Choiseul

L'année 2025 a marqué l'aboutissement du projet de construction du nouvel immeuble situé à l'avenue de Choiseul à Versoix. Ce projet, engagé dans le cadre d'un plan localisé de quartier, constitue une étape importante dans le développement du parc immobilier de la Fondation.

Au cours de l'année, le chantier s'est poursuivi de manière régulière jusqu'à l'achèvement du bâtiment. Les façades ont été finalisées au printemps et les échafaudages retirés, révélant l'architecture de l'immeuble et marquant une étape visible dans l'avancement du projet. Les derniers travaux techniques ainsi que les aménagements extérieurs ont ensuite été réalisés progressivement, parallèlement aux démarches administratives nécessaires à la mise en exploitation de l'immeuble.

Le projet a également suscité l'intérêt de plusieurs acteurs du domaine de l'architecture et de la formation, donnant lieu notamment à des visites de chantier organisées à des fins pédagogiques.

L'immeuble comprend 19 logements répondant aux standards actuels de qualité et de durabilité. La procédure de mise en location a été menée durant l'automne en collaboration avec la régie, dans le respect des critères d'attribution de la Fondation. Les premiers locataires ont ainsi pu emménager à la fin de l'année 2025.

Avec la mise en service de ce nouvel immeuble, la Fondation poursuit son engagement en faveur du développement d'une offre de logements accessibles et de qualité à Versoix, contribuant à accompagner l'évolution harmonieuse du territoire communal.

Réaménagement des extérieurs et travaux d'optimisation énergétique à César-Courvoisier

Le projet de réaménagement des espaces extérieurs et d'optimisation énergétique du site de César-Courvoisier à Versoix s'est poursuivi activement en 2025. Cette intervention vise à améliorer la qualité des espaces communs, à renforcer la sécurité du site et à valoriser les rez-de-chaussée par la création de nouveaux locaux d'activité.

Au cours de l'année, les travaux ont progressé de manière régulière. La transformation des anciens box en espaces destinés à des activités artisanales ou commerciales s'est poursuivie, tandis que différents aménagements techniques et architecturaux ont été réalisés afin d'adapter les locaux à leurs nouveaux usages. Parallèlement, une réflexion a été menée concernant l'affectation de certains espaces, notamment en lien avec les besoins de la Fondation et les possibilités de relocation des surfaces disponibles.

Les aménagements extérieurs ont également connu une avancée significative. Les interventions ont porté notamment sur la reconfiguration des accès, l'amélioration de l'organisation des stationnements et la création d'espaces extérieurs plus lisibles et conviviaux. Les travaux de finition et les plantations, engagés en fin d'année, permettront de compléter la transformation paysagère du site.

La majorité des travaux ayant été réalisée au cours de l'année 2025, la finalisation complète du projet interviendra progressivement avec les dernières plantations et ajustements extérieurs. Ce réaménagement contribue à renforcer la qualité de vie du quartier, tout en améliorant la fonctionnalité et l'attractivité de ce site important du patrimoine de la Fondation à Versoix.

Développement urbain des secteurs Versoix-la-Ville et Montfleury

La Fondation poursuit sa réflexion sur le développement de certains secteurs stratégiques de la Commune de Versoix, notamment les périmètres de Versoix-la-Ville et de Montfleury, en lien avec les autorités communales, cantonales et les acteurs concernés.

Concernant le secteur de Versoix-la-Ville, les études exploratoires ont été suspendues dans l'attente des orientations qui seront définies à l'échelle communale et cantonale pour le développement urbanistique de la zone. Dans ce cadre, la Fondation maintient un suivi du projet et reste attentive aux opportunités d'évolution permettant d'intégrer les enjeux de rénovation énergétique et d'extension potentielle du bâti existant.



S'agissant du secteur de Montfleury, la Fondation a participé à l'élaboration d'une démarche collaborative visant à définir une image directrice pour le développement du périmètre. Cette réflexion s'inscrit dans une approche partenariale associant la Commune, le Canton et les acteurs privés concernés.

La Fondation a notamment confirmé sa volonté d'être représentée au sein du comité technique et de contribuer au financement de l'étude selon la clé de répartition définie – le projet étant en cohérence avec sa stratégie de valorisation et de rénovation de son patrimoine immobilier.

Ces démarches témoignent de l'engagement de la Fondation à accompagner le développement territorial de manière coordonnée et durable, tout en préservant sa mission d'intérêt public.

valorisation de l'espace public et une amélioration de la qualité d'usage du site.

Le projet prévoit un échange foncier permettant de régulariser certaines surfaces et de clarifier la distinction entre les espaces du domaine public et ceux du domaine privé. Cette démarche doit permettre d'assurer une gestion plus cohérente des aménagements et de faciliter les interventions futures sur le site.

Les démarches techniques, administratives et foncières se poursuivent en vue de définir les prochaines étapes de mise en œuvre du projet.

Aménagement de la Place du Bourg

En 2025, la Fondation a poursuivi, en collaboration avec la Commune de Versoix, les réflexions relatives à l'aménagement de la Place du Bourg. L'objectif visé est une



Tour d'horizon 2025

Rampe de la Gare : locaux commerciaux

En 2025, la Fondation a poursuivi la réflexion concernant la relocation des locaux commerciaux situés à la Rampe de la Gare à Versoix. L'intention est de valoriser le patrimoine immobilier et de développer des activités utiles à la population.

Plusieurs options d'occupation ont été étudiées en collaboration avec les autorités communales. Celles-ci ont exprimé leur intérêt pour l'intégration d'un projet d'intérêt général dans les espaces concernés. La Fondation a confirmé sa volonté de privilégier les propositions répondant à cet objectif.

À l'issue des discussions, le Conseil de fondation a approuvé le principe de la relocation des locaux à la Commune de Versoix. Les démarches contractuelles et la préparation de la mise à disposition des surfaces concernées peuvent ainsi se poursuivre.

Gestion du mandat de régie immobilière

En 2025, la Fondation a procédé à une adaptation de l'organisation de la gestion de son parc immobilier afin de garantir la conformité des procédures et la continuité du service. Dans ce cadre, un mandat transitoire a été confié à la Régie Rosset. Le mandat a débuté le 1^{er} octobre 2025 à la suite de celui de la Régie Naef.

Par ailleurs, la Fondation a engagé les démarches en vue du lancement d'un nouvel appel d'offres pour la sélection de la régie immobilière, dans le respect des exigences légales applicables aux marchés publics. L'accompagnement de cette procédure a été confié à Loyco, afin de garantir un processus transparent et professionnel.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté de la Fondation d'assurer une gestion efficace et durable de son patrimoine immobilier.

Liste des entreprises mandatées

Dans une perspective de gestion transparente et responsable de ses activités à Versoix, la Fondation veille à la sélection attentive des entreprises mandatées pour la réalisation de ses travaux et prestations.

Le recours aux prestataires s'effectue notamment par des mises en concurrence régulières, afin de favoriser un certain renouvellement des mandats. La liste des entreprises mandatées a été communiquée aux membres du Conseil de fondation – ces derniers étant invités à signaler tout éventuel conflit d'intérêts.

La Fondation poursuivra le développement d'outils permettant d'assurer un suivi global des prestataires mobilisés dans le cadre de la gestion de son patrimoine immobilier.

Examen de la gouvernance par la Cour des comptes

La Fondation Communale de Versoix – Samuel May a fait l'objet, en 2025, d'un examen par la Cour des comptes de la République et canton de Genève. L'examen découle d'une communication citoyenne anonyme portant sur l'organisation et le fonctionnement de la Fondation. Son objet étant d'évaluer l'opportunité de conduire un audit approfondi.

À l'issue de ses travaux d'analyse, la Cour n'a pas identifié d'élément justifiant la poursuite d'investigations spécifiques. Elle a toutefois énoncé quelques orientations visant à renforcer la formalisation des procédures internes, le système de contrôle interne ainsi que la gestion des liens d'intérêts. Ce travail a été réalisé en très grande partie. Une mise à jour régulière devra être effectuée chaque année, notamment par un suivi du système de contrôle interne (SCI) et des procédures qui l'accompagnent.

La Cour a également encouragé la Fondation à procéder à une mise à jour de ses statuts lors de la prochaine législature. Il s'agira en particulier d'actualiser certains éléments organisationnels afin d'assurer leur cohérence avec les pratiques institutionnelles en vigueur. Ce travail restera à faire pour l'année 2026.

Gouvernance, procédures internes et développement des outils institutionnels

En 2025, la Fondation a poursuivi le renforcement et la formalisation de ses pratiques de gouvernance ainsi que de ses instruments de gestion interne. Dans ce cadre, le système de contrôle interne (SCI) a été revu et mis à jour, plusieurs procédures opérationnelles ont été précisées et des outils institutionnels ont été consolidés afin de mieux structurer la gestion des risques et le suivi des activités.

Par ailleurs, la Fondation a finalisé et adopté un règlement du personnel. Elle a également poursuivi l'actualisation de ses directives internes et de certains documents de référence, notamment la charte de gouvernance et les procédures organisationnelles. Ces démarches s'inscrivent dans une logique d'amélioration continue et de sécurisation des pratiques de gestion.



États financiers

La Fondation Communale de Versoix – Samuel May en quelques chiffres



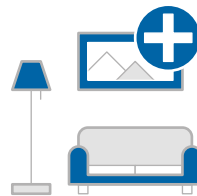
20

IMMEUBLES



238

APPARTEMENTS



59

NOUVEAUX
APPARTEMENTS
(2025)



73

LOCAUX
COMMERCIAUX



5.1 Mio

LOYERS PERÇUS



2.9 Mio

CHARGES
D'IMMEUBLES



2.2 Mio

RÉSULTAT NET
IMMOBILIER



1.3 Mio

RÉSULTATS
D'EXERCICE



Comptes annuels de la Fondation

Les comptes annuels 2025 de la Fondation Communale de Versoix – Samuel May ont été établis conformément aux normes comptables applicables aux institutions de droit public.

La révision des comptes est assurée par la PKF Fiduciaire SA. Dans le respect des dispositions légales en vigueur, son mandat couvre la période débutée en 2022 pour une durée de quatre exercices comptables.

Dans son rapport relatif à l'exercice 2025, l'organe de révision a confirmé l'existence d'un système de contrôle interne (SCI) efficace, conforme aux exigences de l'article 728a, alinéa 3 du Code des obligations suisse.

Le niveau de formalisation des procédures organisationnelles ainsi que les dispositifs de suivi financier mis en place sont jugés adaptés pour garantir la fiabilité des états financiers, la traçabilité des opérations et la transparence de la gestion des ressources de la Fondation.

Bilan et engagement pour l'avenir

L'exercice 2025 s'inscrit dans la continuité des orientations stratégiques définies par la Fondation pour la gestion de son patrimoine immobilier. À savoir, une gestion responsable, durable et au service de la population de Versoix.

Les projets menés durant l'année témoignent de l'engagement de la Fondation à maintenir et développer une offre de logements d'utilité publique de qualité, tout en intégrant les enjeux énergétiques, urbains et sociaux liés à l'évolution du territoire.

Différents exemples illustrent ce développement maîtrisé. En particulier les investissements réalisés dans l'entretien, la rénovation et la modernisation du parc immobilier, ainsi que l'aboutissement de projets structurants tels que l'acquisition de l'immeuble des Terrasses, la finalisation du nouvel immeuble de l'avenue de Choiseul et la poursuite des démarches d'aménagement de plusieurs sites stratégiques.

La Fondation a également renforcé ses pratiques de gouvernance, notamment à la suite de l'examen effectué par la Cour des comptes de la République et canton de Genève. En ce sens, elle a poursuivi l'amélioration de ses procédures internes et de ses outils de contrôle organisationnel.

Les actions menées en collaboration avec les partenaires institutionnels, techniques et associatifs, notamment avec l'association LEAST – Laboratoire Écologie et Art pour une Société en Transition, traduisent la volonté de la Fondation d'inscrire son action dans une perspective ouverte, durable et innovante.

L'année 2025 marque également la fin du mandat des membres du Conseil de fondation ainsi que du Bureau. Un renouvellement des organes de gouvernance interviendra en 2026 pour la nouvelle législature du Conseil de fondation et du Bureau, assurant ainsi la continuité des missions de la Fondation au service de la population de Versoix.

Fondation communale Versoix – Samuel May

Avenue Choiseul 23

1290 Versoix

fondation@fondationsamuelmay.ch

Tél. +41 22 755 36 32

FONDATION COMMUNALE
Versoix — Samuel May
